



Experts  
Entreprendre

## FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE

Rapport du  
Commissaire aux Comptes  
Sur les comptes annuels

Exercice Clos  
Le 31 décembre 2018

Association au capital de 36 887 730 €  
Siège social : 18 RUE LA FAYETTE - 75009 Paris  
Siret 434 987 582 00013 - 9412Z

### Experts & Entreprendre

Société d'expertise-comptable membre de l'Ordre de la région parisienne - Société de commissariat aux comptes inscrite à Paris  
SARL K 2.500.000 € - SIRET 433794567 00035 - APE 6920 Z - TVA FR91433794567 - N° formation 11753549475 Ile de France  
RIB BNP 30004 00760 00010031387 92 - IBAN FR76 3000 4007 6000 0100 3138 792 - BIC BNPAFRPPCE  
46, rue Cardinet - 75017 PARIS - Tél 01 53 84 77 77 - Fax 01 53 84 77 79 - [info@experts-entreprendre.com](mailto:info@experts-entreprendre.com)





**FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE**  
Association au capital de 36 887 730 €  
Siège social : 18 RUE LA FAYETTE  
75009 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos au 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

**I. Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II. Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité exécutif et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la **FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil.

### **VI. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 24 Mai 2019



**EXPERTS & ENTREPRENDRE**

Représenté par **Grégoire De VAUMAS**

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Paris

- BILAN ACTIF -

Rubriques	Brut	Amort & Provisions	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissements				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 521 554	1 514 694	6 860	26 385
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	1 521 554	1 514 694	6 860	26 385
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	12 195 921		12 195 921	12 195 921
Constructions	27 899 516	15 490 121	12 409 395	13 329 044
Installations techniques. Mat. et outillage industriel	4 602 501	2 591 224	2 011 276	2 013 375
Immobilisations en cours				38 828
Avances et acomptes				
	44 697 938	18 081 346	26 616 592	27 577 168
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations	45 689		45 689	45 689
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	446 560		446 560	446 560
Prêts	564 456		564 456	521 256
Autres immobilisations financières	545		545	545
	1 057 250		1 057 250	1 014 049
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>47 276 742</b>	<b>19 596 040</b>	<b>27 680 702</b>	<b>28 617 603</b>
<b>STOCKS &amp; EN-COURS</b>				
Stocks de matières premières	93 148		93 148	105 298
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours productions de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
	93 148		93 148	105 298
<b>CREANCES</b>				
Avances & acomptes versés sur commandes	5 682		5 682	4 888
Créances usagers et comptes rattachés	264 427		264 427	1 568 135
Autres créances	1 176 990		1 176 990	4 772 202
	1 447 099		1 447 099	6 345 224
<b>DISPONIBILITES</b>				
Valeurs mobilières de placement	17 400 353		17 400 353	10 901 989
Disponibilités	1 707 031		1 707 031	2 507 887
	19 107 384		19 107 384	13 409 876
Charges constatées d'avances	399 051		399 051	401 429
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>21 046 682</b>		<b>21 046 682</b>	<b>20 261 827</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 323 424</b>	<b>19 596 040</b>	<b>48 727 383</b>	<b>48 879 430</b>

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

- BILAN PASSIF -

Rubriques	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	36 887 730	37 043 604
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves règlementées		
Autres réserves	2 465 000	2 465 000
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-17 448	- 155 874
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>39 335 282</b>	<b>39 352 730</b>
Provisions pour risques	73 002	60 918
Provisions pour charges	2 999 558	2 895 273
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3 072 560</b>	<b>2 956 191</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 033	
Emprunts et dettes financières divers		
	1 033	
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 741 099	3 619 459
Dettes fiscales et sociales	2 419 271	2 913 196
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 030 284	
	6 190 654	6 532 655
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	127 855	37 855
<b>DETTES</b>	<b>6 319 542</b>	<b>6 570 510</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 727 383</b>	<b>48 879 430</b>

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

**- COMPTE DE RESULTAT -**

Rubriques	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		7 337
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	3 559 067	3 096 079
Collectes		
Cotisations	20 846 444	21 616 962
Autres produits	411 487	413 120
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>24 816 998</b>	<b>25 133 497</b>
<i>CHARGES EXTERNES</i>		
Achats de marchandises [ et droits de douane]	11 151	9 777
Variation de stock de marchandises	4 901	816
Achats de matières premières et autres approvisionnements	95 021	105 402
Variation de stock [Matières premières et approvisionnements]	7 249	- 2 671
Autres achats et charges externes	10 040 672	10 101 223
	10 158 993	10 214 546
<i>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</i>	1 671 813	1 795 596
<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>		
Salaires et traitements	7 717 181	7 769 205
Charges sociales	3 592 615	3 638 211
Autres charges de personnel	122 554	41 954
	11 432 351	11 449 370
<i>DOTATIONS D'EXPLOITATION</i>		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 148 278	1 226 815
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	412 084	532 236
	1 560 362	1 759 051
<i>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</i>	43 550	82 775
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>24 867 069</b>	<b>25 301 338</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-50 071</b>	<b>- 167 840</b>

- COMPTE DE RESULTAT (suite) -

Rubriques	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-50 071</b>	<b>- 167 840</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	33 584	31 740
Autres intérêts et produits assimilés	52 969	51 340
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
	86 553	83 080
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Diférences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>86 553</b>	<b>83 080</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>36 482</b>	<b>- 84 761</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	44 691	27 101
Reprises sur provisions et transfert de charges		
	44 691	27 101
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	576	5 245
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 207
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	576	7 453
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>44 115</b>	<b>19 648</b>
Impôts sur les bénéfices	98 045	90 762
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>24 948 242</b>	<b>25 243 678</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>24 965 690</b>	<b>25 399 552</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-17 448</b>	<b>- 155 874</b>

**FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE**  
**Exercice clos le : 31 Décembre 2018**

**Règles et méthodes comptables**

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

- Au bilan de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 48.727.383 euros.
- et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : - 17.448 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels ; il est précisé que les comptes annuels de la FBF n'intègrent pas les données comptables (flux de la période et situation financière de fin d'exercice) des comités territoriaux. Ceux-ci sont désormais tous devenus des associations loi 1901. Ces associations sont régies par des statuts type et ont adhéré à une Charte FBF.

**Faits caractéristiques de l'exercice** : néant

**Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture** : néant

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

**Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, définies par le CRC 99-01 relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencement et installations 10, 15 et 20 ans
- Constructions 50 et 20 ans
- Logiciel outil 1 an
- Logiciel applicatif 3 ans
- Matériel informatique apporté 2 ans
- Matériel informatique neuf 3 ans
- Matériel et outillage 5 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Mobilier 10 ans
- Mobilier d'art non amorti

### ***Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement***

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### ***Stocks***

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

### ***Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

***Changement de méthode*** : néant

### ***Engagements pour Indemnités de fin de carrière, médailles du travail et santé***

La FBF évalue et provisionne ses engagements selon la méthode des unités de crédit.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont :

	2018	2017
Actualisation	1,66 % <sup>(1)</sup>	1,69 % <sup>(1)</sup>
Inflation		
Evolution des salaires	1,25 %	1,25 %

<sup>(1)</sup> y compris l'inflation

Ainsi, le montant des engagements s'élève à 1.242 K€ au 31 décembre 2018 après prise en compte d'une reprise nette de 193 K€ sur l'exercice 2018, résultant principalement de départs de salariés FBF ainsi que de l'évolution des hypothèses actuarielles et démographiques (âge de départ à la retraite et type de départ).

Ces engagements comprennent le financement du contrat de remboursement de frais de santé pour les retraités de la FBF à hauteur de 229 K€.

En outre, la FBF a une épargne dédiée au financement d'indemnité de fin de carrière auprès de la compagnie Allianz Vie qui en assume la gestion pour un montant initial de 800 K€. Cette épargne est évaluée au 31.12.2018 à 519 K€, tenant compte du versement de 412 K€ d'indemnités fin de carrière et des intérêts nets.

### **Provisions**

Une provision pour charges est constituée à hauteur de 250 K€ pour le projet de refonte des sites de la FBF.

Une provision pour charges est constituée à hauteur de 150 K€ pour le financement de travaux et aménagements de l'immeuble.

### **Consolidation**

Dans le cadre de la loi du 20 août 2008 relative à la démocratie sociale, la FBF doit vous présenter certaines informations relatives à ses participations :

#### Revue banque

La Fédération Bancaire Française détient 66,66 % des parts sociales.

Le Commissaire aux Comptes est Monsieur Christophe MAURIN.

Les comptes ont été clôturés au 31/12/2018 et font ressortir un résultat déficitaire de 142 K€, la situation nette atteignant ainsi 3.098 K€.

#### Société pour le Développement des Techniques Bancaires (SDTB)

La Fédération Bancaire Française détient 99 % des parts sociales.

Le Commissaire aux Comptes est le cabinet Experts et Entreprendre.

Les comptes ont été clôturés au 31/12/2018 et font ressortir un résultat bénéficiaire de 93 €, la situation nette atteignant ainsi 3.165 K€.

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

ETAT DES IMMOBILISATIONS

en euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement	<b>Total I</b>		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	1 521 554	
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains		12 195 921	
Constructions sur sol propre		19 370 716	
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		8 485 771	43 029
Installations techniques matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers		153 979	
Matériel de transport		197 701	46 340
Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 145 237	117 635
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		38 828	6 532
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	<b>44 588 153</b>		<b>213 536</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		45 689	
Autres titres immobilisés		446 560	
Prêts et autres immobilisations financières		521 801	61 308
<b>Total IV</b>	<b>1 014 049</b>		<b>61 308</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 123 757</b>		<b>274 845</b>

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
		Par virement	Par cessions	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement	<b>Total I</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>			1 521 554
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				12 195 921
Constructions sur sol propre				19 370 716
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				8 528 800
Installations techniques matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				153 979
Matériel de transport			58 392	185 649
Matériel de bureau et informatique, mobilier				4 262 873
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		45 360		
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>	<b>45 360</b>		<b>58 392</b>	<b>44 697 938</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				45 689
Autres titres immobilisés				446 560
Prêts et autres immobilisations financières			18 108	565 001
<b>Total IV</b>			<b>18 108</b>	<b>1 057 250</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>45 360</b>	<b>76 499</b>	<b>47 276 742</b>

ETAT DES AMORTISSEMENTS

en euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Total I</b>				
<b>Total II</b>	1 495 169	19 528		1 514 694
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	8 440 671	501 065		8 941 736
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 086 772	461 613		6 548 385
Installations techniques matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	113 167	10 997		124 164
Matériel de transport	109 517	43 077	58 392	94 203
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 260 858	112 000		2 372 858
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>	17 010 985	1 128 753	58 392	18 081 346
<b>TOTAL GENERAL</b>	18 506 154	1 148 278	58 392	19 596 040

Cadre B	Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice			Cadre C Provisions amortissements dérogatoires	
	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels	Dotations	Reprises
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement, de recherche et développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 526				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre	501 065				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	461 613				
Installations techniques matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 997				
Matériel de transport	43 077				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 000				
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Total</b>	1 128 753				
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 148 278				

Cadre D	Mouvements des charges à répartir sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice	Montant net en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

ETAT DES PROVISIONS

en euros

	Montant début de l'exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Montant fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	60 918	12 084		73 002
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 434 733		192 659	1 242 074
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations	405 540			405 540
Provisions pour grosses réparations	405 000	150 000		555 000
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Provisions pour charges	350 000			350 000
Autres provisions pour risques et charges	300 000	250 000	103 055	446 945
<b>Total II</b>	<b>2 587 755</b>	<b>412 084</b>	<b>295 714</b>	<b>3 072 560</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
<b>Total III</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>2 587 755</b>	<b>412 084</b>	<b>295 714</b>	<b>3 072 560</b>
Dont dotations et reprises :				
d'exploitation		412 084	295 714	
financières				
exceptionnelles				

ETAT DES CREANCES ET DETTES

en euros

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
	Prêts	564 456	15 543	548 913
	Autres immobilisations financières	545	45	500
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients	264 427	264 427	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 779	33 779	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
	Divers	10 598	10 598	
	Groupe et associés	1 132 612	1 132 612	
Débiteurs divers				
	Charges constatées d'avance	399 051	399 051	
<b>Total</b>		<b>2 405 468</b>	<b>1 856 055</b>	<b>549 413</b>

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 741 099	2 741 099		
	Personnel et comptes rattachés	507 787	507 787		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 479 641	1 479 641		
	Impôts sur les bénéfices	98 045	98 045		
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
	Autres impôts taxes et versements assimilés	333 798	333 798		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes					
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	127 855	127 855		
<b>Total</b>		<b>5 288 225</b>	<b>5 288 225</b>		

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

## FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE

Rapport spécial du commissaire aux comptes  
Sur les conventions réglementées

Exercice Clos  
Le 31 décembre 2018

Association au capital de 36 887 730 €  
Siège social : 18 RUE LA FAYETTE - 75009 Paris  
Siret 434 987 582 00013 - 9412Z

### Experts & Entreprendre



FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE  
ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF  
Siège social : 18 RUE LA FAYETTE  
75440 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos au 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la **FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE**, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

L



**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

J'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le conseil au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Convention refacturation du personnel ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES (AFB) :**

Date convention : 1<sup>er</sup> janvier 2008 mise à jour en date du 2 janvier 2018

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture à l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES (AFB) :

- Le coût total de l'utilisation du personnel employé par cette dernière.  
En sus, les deux associations conviennent que la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE mettra à disposition deux emplois, à titre gratuit, avec en contrepartie la fourniture d'éléments statistiques propres à l'activité de la FBF.

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (1 578 491 €)**.

- des charges de prestations de fonctionnement (location, reprographie et divers) et des services informatiques (Offre abonnement poste de travail, Option serveur, Sécurité des systèmes).

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **TRENTE-SIX MILLE CINQ CENT VINGT ET UN EUROS (36 521 €)**.



**Convention de location, charges de fonctionnement, informatiques et convention de refacturation de personnel ASSOCIATION FRANÇAISE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (AFECEI) :**

Date convention : 1<sup>er</sup> janvier 2008 mise à jour en date du 2 janvier 2018

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture à l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (AFECEI) :

- Le coût total de l'utilisation du personnel employé par cette dernière.

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN EUROS (452 461 €).

- Les charges de prestations de fonctionnement (location, reprographie et divers) et des services informatiques (Offre abonnement poste de travail, Option serveur, Sécurité des systèmes).

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS (22 379 €).

**Convention de location, charges de fonctionnement, informatiques et convention de refacturation du personnel SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES (SDTB) :**

Date convention : 1<sup>er</sup> janvier 2008 mise à jour en date du 2 janvier 2018

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture à la SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES (SDTB) :

- le coût total de l'utilisation du personnel employé par cette dernière.

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à HUIT CENT TREIZE MILLE CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (813 159 €).



- des charges de prestations de fonctionnement (location, reprographie et divers) et des services informatiques (Offre abonnement poste de travail, Option serveur, Sécurité des systèmes).

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **CENT UN MILLE HUIT CENT DIX-SEPT EUROS (101 817 €)**.

**Convention de charges de fonctionnement et informatiques et convention de refacturation de personnel GROUPEMENT DES UTILISATEURS DE SWIFT EN FRANCE (GUF) :**

Date convention : 1<sup>er</sup> janvier 2008 mise à jour en date du 2 janvier 2018

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture au GROUPEMENT DES UTILISATEURS DE SWIFT EN FRANCE (GUF) :

- le coût total de la mise à disposition du personnel utilisé par ce dernier.

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ EUROS (95 545 €)**.

**Convention de location, charges de fonctionnement, informatiques et convention de refacturation du personnel COMITE FRANÇAIS D'ORGANISATION ET NORMALISATION BANCAIRE (CFONB) :**

Date convention : 1<sup>er</sup> janvier 2008 mise à jour en date du 2 janvier 2018

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture au COMITE FRANÇAIS D'ORGANISATION ET NORMALISATION BANCAIRE (CFONB) :

- le coût total de la mise à disposition du personnel utilisé par ce dernier.

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (344 196 €)**.

- des charges de prestations de fonctionnement (location, reprographie et divers) et des services informatiques (Offre abonnement poste de travail, Option serveur, Sécurité des systèmes).

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **SOIXANTE-QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE ET UN EUROS (75 751 €)**.

**Experts & Entreprendre**

46, rue Cardinet - 75017 PARIS

Tél 01 53 84 77 77 - Fax 01 53 84 77 79



**Convention de location, charges de fonctionnement, informatiques ASSOCIATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DES TITRES (AFTI) :**

Date convention : 1<sup>er</sup> janvier 2008 mise à jour en date du 2 janvier 2018

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture à l'ASSOCIATION FRANÇAISE PROFESSIONNELS DES TITRES (AFTI) :

- des charges de prestations de fonctionnement (location, reprographie et divers) et des services informatiques (Offre abonnement poste de travail, Option serveur, Sécurité des systèmes).

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **QUARANTE MILLE DEUX CENT QUARANTE-NEUF EUROS (40 249 €)**.

**Convention de mise à disposition de personnel INSTITUT D'EDUCATION FINANCIERE DU PUBLIC (IEFP) :**

Date convention : 20 février 2008 applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) met à disposition à l'INSTITUT D'EDUCATION FINANCIERE DU PUBLIC (IEFP) l'utilisation des services de Mr Pascal THORAVAL.

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **CENT TRENTE-DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF EUROS (132 949 €)**.

**Convention de location, charges de fonctionnement, informatiques REVUE BANQUE :**

Date convention : 1<sup>er</sup> Janvier 2008 mise à jour en date du 27 mars 2018

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture à la REVUE BANQUE :

- des charges de prestations de fonctionnement (location, reprographie et divers) et des services informatiques (Offre abonnement poste de travail, Option serveur, Sécurité des systèmes).

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (189 465 €)**.



**Convention de location, charges de fonctionnement, informatiques BANQUE METIER EGALITE PROFESSIONNELLE (BMEP) :**

Date convention : 1<sup>er</sup> Janvier 2008 mise à jour en date du 2 janvier 2018

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture à la BANQUE METIERS EGALITE PROFESSIONNELLE (BMEP) :

- des charges de prestations de fonctionnement (reprographie et divers) et des services informatiques (Offre abonnement poste de travail, Option serveur, Sécurité des systèmes).

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (5 373 €).

**Convention de charges de fonctionnement et prestations administratives SICOVAM HOLDING :**

Date convention : 1<sup>er</sup> Janvier 2008

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture à SICOVAM HOLDING :

- des prestations de fonctionnement et administratives

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à SIX MILLE EUROS (6 000 €).

Fait à Paris,  
Le 24 Mai 2019



**EXPERTS & ENTREPRENDRE**  
Représenté par Grégoire De VAUMAS  
Commissaire aux Comptes  
Compagnie Régionale de Paris

**Bilan et  
Compte de résultat  
2018**

## SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES

Rapport du  
Commissaire aux Comptes  
Sur les comptes annuels

Exercice Clos  
Le 31 décembre 2018

Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 €  
Siège social : 18 RUE LA FAYETTE - 75009 Paris

### Experts & Entreprendre

Société d'expertise-comptable membre de l'Ordre de la région parisienne - Société de commissariat aux comptes inscrite à Paris  
SARL K 2.500.000 € - **SIRET** 433794567 00035 - **APE** 6920 Z - **TVA** FR91433794567 - N° formation 11753549475 Ile de France  
**RIB** BNP 30004 00760 00010031387 92 - **IBAN** FR76 3000 4007 6000 0100 3138 792 - **BIC** BNPAFRPPCE  
46, rue Cardinet - 75017 PARIS - **Tel** 01 53 84 77 77 - **Fax** 01 53 84 77 79 - [Info@experts-entreprendre.com](mailto:Info@experts-entreprendre.com)



**SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES**  
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 €  
Siège social : 18 RUE LA FAYETTE  
75009 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos au 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

**I- Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II- Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### III- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la **SOCIETE POUR LE DEVELOPEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

### VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 24 Mai 2019

**EXPERTS & ENTREPRENDRE**

Représenté par **Grégoire de VAUMAS**

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Paris

**Experts & Entreprendre**

46, rue Cardinet - 75017 PARIS

Tél 01 53 84 77 77 - Fax 01 53 84 77 79

## 1 - Bilan au 31/12/2018

## ACTIF

		Brut	Amortissements, provisions	Exercice clos	N- 1		
				31/12/2018	31/12/2017		
				Net	Net		
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissements	AB	AC			
		Frais de recherche et développement	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	95 981	1	
		Fonds commercial	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 780	7 699	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV	1 446 342	1 446 342
	Créances rattachées à des participations		BB	BC			
	Autres titres immobilisés		BD	BE			
	Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières	BH		BI				
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>123 761</b>	<b>1 454 042</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En-cours de production de biens	BN	BO			
		En-cours productions de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	43 413	48 750	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	372		
		Clients et comptes rattachés	BX	BY	296 707	204 470	
		Autres créances	BZ	CA	8 959	16 692	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement	CD	CE		1 650 000	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 739 329	123 330		
	Charges constatées d'avances	CH	CI	35 929	33 367		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>2 124 708</b>	<b>2 076 610</b>		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
	<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>123 761</b>	<b>3 578 750</b>	<b>3 531 309</b>	

PASSIF

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	DA	30 000	DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	DB		DB	
	Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence <b>EK</b>	DC		DC	
	Réserve légale	DD	3 539	DD	3 539
	Réserves statutaires et contractuelles	DE		DE	
	Réserves réglementées Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation de <b>B1</b>	DF		DF	
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'œuvre originale d'artiste <b>EJ</b>	DG		DG	
	Report à nouveau	DH	3 131 139	DH	3 118 806
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	DI	93	DI	12 333
	Subventions d'investissement	DJ		DJ	
	Provisions réglementées	DK		DK	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>3 164 771</b>	DL	<b>3 164 678</b>
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		DM
Avances conditionnées		DN		DN	
<b>TOTAL (II)</b>		DO		DO	
Provisions pour risques & charges	Provisions pour risques	DP		DP	
	Provisions pour charges	DQ		DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		DS	
	Autres emprunts obligataires	DT		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU		DU	
	Emprunts et dettes financières divers Dont emprunts participatifs <b>E</b>	DV		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 503	DX	48 227
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 168	DY	17 833
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		DZ	
	Autres dettes	EA	344 908	EA	300 572
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>413 979</b>	EC	<b>366 632</b>
Cpte Régu	Produits constatés d'avances (4)	EB	3 400	EB	
	<b>TOTAL (V)</b>	ED		ED	
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>3 578 750</b>	EE	<b>3 531 309</b>

**EXPERTS & ENTREPRENDRE**  
Commissaire aux Comptes

## 2 - Compte de résultat au 31/12/2018

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Export et livraisons Intracomm		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	178 081	FB	FC	178 081	FC	224 758	
	Production vendue de biens	FD		FE	FF		FF		
	Production vendue de services	FG	1 154 212	FH	FI	1 154 212	FI	1 018 522	
	Chiffres d'affaires nets	FJ	1 332 293	FK	FL	1 332 293	FL	1 243 280	
	Production stockée				FM		FM		
	Production immobilisée				FN		FN		
	Subventions d'exploitation				FO		FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				FP		FP		
	Autres produits				FQ	123	FQ		
		<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR	<b>1 332 416</b>	FR	<b>1 243 280</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises [ y compris droits de douane]				FS	108 158	FS	161 656	
	Variation de stock (marchandises)				FT	5 337	FT	- 9 445	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU		FU		
	Variation de stock (Matières premières et approvisionnement)				FV		FV		
	Autres achats et charges externes				FW	1 219 827	FW	1 076 237	
	Impôts, Taxes et versements assimilés				FX	653	FX	800	
	Salaires et traitements				FY		FY		
	Charges sociales				FZ	91	FZ	91	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements sur immobilisations				GA	1 563	GA	2 010
		Dotations aux provisions sur immobilisations				GB		GB	
		Dotations aux provisions sur actif circulant				GC		GC	
		Dotations aux provisions pour risques et charges				GD		GD	
	Autres charges				GE	6	GE	2	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			GF	<b>1 335 636</b>	GF	<b>1 231 351</b>		
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>					GG	<b>- 3 220</b>	GG	<b>11 929</b>	

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

		Exercice N		Exercice N-1	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION ( I-II )</b>			<b>-3 220</b>		<b>11 929</b>
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )	GH		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )	GI		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	GJ		GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	GK		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés	GL		GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		GM	
	Différences positives de change	GN		GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	GO	3 653	GO	6 971
	<b>Total des produits financiers (V)</b>	GP	<b>3 653</b>	GP	<b>6 971</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	GQ		GQ	
	Intérêts et charges assimilées	GR		GR	
	Différences négatives de change	GS		GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		GT	
	<b>Total des charges financières (VI)</b>	GU		GU	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER ( V-VI )</b>		GV	<b>3 653</b>	GV	<b>6 971</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>		GW	<b>433</b>	GW	<b>18 900</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		HA	
	Produits exceptionnels sur opération en capital	HB		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	HD		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	HH		HH	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII-VIII )</b>		HI		HI	
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		HJ		HJ	
Impôt sur les bénéfices		HK	340	HK	6 567
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>		HL	<b>1 336 069</b>	HL	<b>1 250 252</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>		HM	<b>1 335 976</b>	HM	<b>1 237 919</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE ( Total des produits - Total des charges )</b>		HN	<b>93</b>	HN	<b>12 333</b>

**EXPERTS & ENTREPRENDRE**  
Commissaire aux Comptes

## 3 - Annexes du bilan

## A - Immobilisations

en euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>Total I</b>			
<b>Total II</b>	95 982		
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 479		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	35 479		
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 446 342		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>Total IV</b>	1 446 342		
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 577 802		

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
	Par virement	Par cessions	
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>Total I</b>			
<b>Total II</b>			95 982
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			35 479
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>			35 479
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			1 446 342
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>Total IV</b>			1 446 342
<b>TOTAL GENERAL</b>			1 577 802

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

## B - Amortissements

en euros				
Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement	<b>Total I</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	95 981		95 981
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 216	1 563		27 780
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>Total III</b>	26 216	1 563	27 780
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>122 197</b>	<b>1 563</b>		<b>123 761</b>

  

Cadre B	Ventilations des dotations aux			Cadre C	Provisions
	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels	Dotations	Reprises
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement, de recherche et développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 563				
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	<b>1 563</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 563</b>				

  

Cadre D	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice	Montant net en fin d'exercice
Mouvements des charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				

**C - Provisions**

en euros				
	Montant début de l'exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Montant fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>Total II</b>				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
<b>Total III</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>				

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

## D - Créances et dettes

en euros

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	295 623	295 623	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur valeur ajoutée	3 495	3 495	
	Autres impôts taxes et versements assimilés	5 464	5 464	
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	372	372	
	Charges constatées d'avance	35 929	35 929	
	<b>Total</b>	<b>340 882</b>	<b>340 882</b>	

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 510	26 510		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	674	674		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	31 495	31 495		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts taxes et versements assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	344 908	344 908		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	3 400	3 400		
	<b>Total</b>	<b>406 987</b>	<b>406 987</b>		

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

## 4 - Etat du portefeuille CATIP

### Banque CIC – CATIP

#### CATIP en cours

Produit	N° de contrat	Durée	Début	Fin	Montant placé au 31/12/2018	Intérêts acquis au 31/12/2018
CATIP ENTREPRISES	n° 000107618 12	18 mois	05/05/2017	05/11/2018	0,00	3 191,28
CATIP ENTREPRISES	n° 000107618 13	12 mois	13/10/2017	13/10/2018	0,00	1 200,00
						<b>4 391,28</b>

#### Gain financier de l'année

Cumul des intérêts au 31/12/2018	4 391,28
Cumul des intérêts au 31/12/2017	737,84
Intérêts 2018	<b>3 653,44</b>
Gain sur produits financiers en 2018	<b>3 653,44</b>

EXPERTS & ENTREPRENDRE  
Commissaire aux Comptes

## SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES

Rapport spécial du commissaire aux comptes  
Sur les conventions réglementées

Exercice Clos  
Le 31 décembre 2018

Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 €  
Siège social : 18 RUE LA FAYETTE - 75009 Paris

### Experts & Entreprendre

Société d'expertise-comptable membre de l'Ordre de la région parisienne - Société de commissariat aux comptes inscrite à Paris  
SARL K 2.500.000 € - **SIRET** 433794567 00035 - **APE** 6920 Z - **TVA** FR91433794567 - N° formation 11753549475 Ile de France  
**RIB** BNP 30004 00760 00010031387 92 - **IBAN** FR76 3000 4007 6000 0100 3138 792 - **BIC** BNPAFRPPCE  
46, rue Cardinet - 75017 PARIS - **Tél** 01 53 84 77 77 - **Fax** 01 53 84 77 79 - [info@experts-entreprendre.com](mailto:info@experts-entreprendre.com)



**SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES**  
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 €  
Siège social : 18 RUE LA FAYETTE  
75009 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos au 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention de location, charges de fonctionnement, informatiques et convention de refacturation du personnel à la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE :

Date convention : 1<sup>er</sup> janvier 2008 mise à jour en date du 2 janvier 2018

Au titre de cette convention, la FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) facture à la SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES (SDTB) :

- le coût total de l'utilisation du personnel employé par cette dernière.

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **HUIT CENT TREIZE MILLE CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (813 159 €)**.

- des charges de prestations de fonctionnement (location, reprographie et divers) et des services informatiques (Offre abonnement poste de travail, Option serveur, Sécurité des systèmes).

Le total comptabilisé sur l'exercice au 31 décembre 2018 s'élève à **CENT UN MILLE HUIT CENT DIX-SEPT EUROS (101 817 €)**.

Fait à Paris,

Le 24 Mai 2019

  
EXPERTS & ENTREPRENDRE

Représenté par Grégoire de VAUMAS

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Paris



MAURIN Christophe

## LA REVUE BANQUE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 21 000 Euros.  
Siège social : 18 rue La Fayette – 75009 PARIS  
RCS PARIS 572 142 206

-----

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Commissaire aux Comptes  
Expert Comptable  
inscrit au Tableau de l'ordre de Paris

80, Bd Flandrin - 75116 Paris  
Tél. 01 47 27 75 75 - Fax 01 47 27 76 07  
e-mail : cabinet.aci@laposte.net

C<sub>1</sub>



**MAURIN Christophe**

## **LA REVUE BANQUE**

**Société à responsabilité limitée au capital de 21 000 Euros**  
**Siège social : 18 rue Lafayette - 75009 Paris**  
**R.C.S. PARIS 572 142 206**

-----

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Commissaire aux Comptes  
Expert Comptable  
inscrit au Tableau de l'ordre de Paris

80, Bd Flandrin - 75116 Paris  
Tél. 01 47 27 75 75 - Fax 01 47 27 76 07  
e-mail : cabinet.aci@laposte.net

**LA REVUE BANQUE**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société LA REVUE BANQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues, notamment dans la prise en compte du chiffre d'affaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre gérant.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

En

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 mai 2019



**C. MAURIN**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris.

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.déprec.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	473 664,14	465 705,56	7 958,58	211,36	7 747
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	213 711,03	143 899,15	69 811,88	11 404,28	58 408
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	420 425,10	404 751,79	15 673,31	11 151,65	4 522
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 107 800,27</b>	<b>1 014 355,50</b>	<b>93 443,77</b>	<b>22 767,29</b>	<b>- 70 676</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	186 022,39	137 826,72	48 195,67	39 714,78	8 481
Marchandises	7 081,83	3 540,91	3 540,92	2 548,15	993
Avances et acomptes versés sur commandes				2 850,00	- 2 850
Clients et comptes rattachés	517 932,56	36 037,28	481 895,28	892 676,18	- 410 781
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	8 745,65		8 745,65	16 031,53	- 7 286
. Etat, impôts sur les bénéfices	33 543,16		33 543,16	94 433,16	- 60 890
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 949,98		19 949,98	23 598,82	- 3 649
. Autres	75 220,70		75 220,70	6 585,90	68 635
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	3 584 555,54		3 584 555,54	3 500 000,00	84 556
Disponibilités	411 620,37		411 620,37	347 122,11	64 498
Charges constatées d'avance	64 907,42		64 907,42	33 716,24	31 191
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 909 579,60</b>	<b>177 404,91</b>	<b>4 732 174,69</b>	<b>4 959 276,87</b>	<b>- 227 102</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>6 017 379,87</b>	<b>1 191 761,41</b>	<b>4 825 618,46</b>	<b>4 982 044,16</b>	<b>- 156 426</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)	21 000,00	21 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 438 722,04	1 438 722,04	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	2 100,00	2 100,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	1 864,90	1 864,90	
Autres réserves	1 322 900,06	1 322 900,06	
Report à nouveau	454 742,26	511 745,51	- 57 003
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-142 536,98</b>	<b>-57 003,25</b>	<b>- 85 534</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 008 792,28</b>	<b>3 241 329,26</b>	<b>- 232 536,98</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques	16 500,00	23 300,00	- 6 800
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>16 500,00</b>	<b>23 300,00</b>	<b>- 6 800</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	423,01		423
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 941,29	208 067,73	37 874
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	250 615,48	261 361,68	- 10 746
. Organismes sociaux	204 633,53	235 750,27	- 31 117
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 186,71	17 266,46	2 920
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	25 724,12	32 444,67	- 6 721
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	71 721,72	86 978,75	- 15 257
Produits constatés d'avance	891 080,32	875 545,34	15 535
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 710 326,18</b>	<b>1 717 411,90</b>	<b>- 7 089</b>
Ecart de conversion passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>4 825 618,46</b>	<b>4 982 044,16</b>	<b>- 156 426</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises	4 332,92	87,65	4 420,57	4 320,00	101	2,33	
Production vendue biens	1 219 151,97	193 723,51	1 412 875,48	1 509 408,10	- 96 533	-6,40	
Production vendue services	920 982,78	4 475,09	925 457,87	1 016 388,35	- 90 930	-8,95	
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>2 144 467,67</b>	<b>198 286,25</b>	<b>2 342 753,92</b>	<b>2 530 116,45</b>	<b>- 187 363</b>	<b>-7,41</b>	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues			4 527,00		4 527	N/S	
Reprises sur dépréc., prov. et amort., transfert de charges			161 733,50	157 527,97	4 206	2,67	
Autres produits			11 509,31	67,21	11 442	N/S	
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>2 520 523,73</b>	<b>2 687 711,63</b>	<b>- 167 188</b>	<b>-6,22</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 105,14	1 759,14	- 654	-37,18	
Variation de stock (marchandises)			-5 426,07	-7 571,18	2 145	28,33	
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements							
Autres achats et charges externes			820 954,85	873 201,61	- 52 247	-5,98	
Impôts, taxes et versements assimilés			45 130,08	42 291,75	2 838	6,71	
Salaires et traitements			1 077 020,26	1 069 763,87	7 256	0,68	
Charges sociales			489 481,76	511 969,82	- 22 488	-4,39	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27 855,88	38 613,60	- 10 758	-27,86	
Dotations aux dépréciations sur immobilisations							
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			166 273,24	166 736,23	- 463	-0,28	
Dotations aux provisions							
Autres charges			33 841,43	33 238,68	603	1,81	
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>2 656 236,57</b>	<b>2 730 003,52</b>	<b>- 73 767</b>	<b>-2,70</b>	
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-135 712,84</b>	<b>-42 291,89</b>	<b>- 93 421</b>	<b>220,90</b>	
Bénéfice attribué ou perte transférée							
Perte supportée ou bénéfice transféré							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières							
Autres intérêts et produits assimilés			28 399,53	54 612,42	- 26 213	-48,00	
Reprises financ. sur dépréc. et prov., transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers</b>			<b>28 399,53</b>	<b>54 612,42</b>	<b>- 26 213</b>	<b>-48,00</b>	
Dotations financières aux amort., dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées			1 655,45		1 655	N/S	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement							
<b>Total des charges financières</b>			<b>1 655,45</b>		<b>1 655</b>	<b>N/S</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>26 744,08</b>	<b>54 612,42</b>	<b>- 27 868</b>	<b>-51,03</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-108 968,76</b>	<b>12 320,53</b>	<b>- 121 289</b>	<b>984,45</b>	

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 388,18	- 5 388	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises except. sur dépréc. et provisions, transferts de charges	23 300,00		23 300	N/S
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>23 300,00</b>	<b>5 388,18</b>	<b>17 912</b>	<b>332,43</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33 930,15	40 613,68	- 6 684	-16,46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations except. aux amort., dépréciations et provisions	22 938,07	34 098,28	- 11 160	-32,73
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>56 868,22</b>	<b>74 711,96</b>	<b>- 17 844</b>	<b>-23,88</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-33 568,22</b>	<b>-69 323,78</b>	<b>35 756</b>	<b>51,58</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>Total des Produits</b>	<b>2 572 223,26</b>	<b>2 747 712,23</b>	<b>- 175 489</b>	<b>- 6,39</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 714 760,24</b>	<b>2 804 715,48</b>	<b>- 89 955</b>	<b>- 3,21</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-142 536,98</b>	<b>-57 003,25</b>	<b>- 85 534</b>	<b>150,05</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## Annexe aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 825 618,46 E.

Le résultat net comptable est une perte de 142 536,98 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements CRC suivants :

- 2000-06 concernant le passif,
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes et méthodes du Plan comptable général et selon les mêmes règles et principes que les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier à décembre 2018

### AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Changement de gérance de la SARL

- La SARL Revue Banque a obtenu une aide exceptionnelle de 73k€ de l'Etat dans le cadre d'une refonte du fonds numérique pour le service presse en ligne [Revue-banque.fr](http://Revue-banque.fr)

## PRESENTATION PRINCIPALES METHODES UTILISEES

### 1. Immobilisations incorporelles (frais de recherche et de développement)

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés sur la durée normale d'utilisation sur le mode linéaire.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement sur 4 ans au maximum.

#### Phase de commercialisation

Dès que le logiciel ou la nouvelle fonctionnalité est achevé et disponible pour la commercialisation, les frais de recherche et développement sont portés pour leur valeur totale en « logiciel ».

Ils sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile sur une période de 3 ans maximum à compter du 1er jour de commercialisation.

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

L'application des règlements n° 2002-10, n° 2003-07 et n° 2004-06 n'a pas eu d'incidence sur les comptes dans la mesure où les immobilisations utilisées par la société ne sont pas décomposables. L'analyse des durées d'utilisation des biens immobilisés ne fait pas ressortir de différence par rapport aux durées d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements et aménagements divers	10 ans
- Matériel informatique	3 ou 4 ans
- Mobilier de bureau	4 à 10 ans

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

### 3. Stocks et comptes rattachés

Les stocks sont évalués à leur coût de fabrication.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur brute est supérieure au cours du jour.

Le risque de mévente est provisionné et est déterminé conformément à l'accord signé entre les professionnelles de l'édition et l'Administration fiscale le 21 février 1942, modifié les 31 juillet 1979, 13 juin 1989 et le 19 décembre 2000.

### 4. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 5. Trésorerie et Valeurs mobilières de placements

Conformément au règlement du CRC 2004-06 du 23 novembre 2004, les titres acquis au cours de l'exercice sont valorisés au coût d'acquisition qui est constitué du prix d'achat majoré des frais d'acquisition directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires, estimée en fonction de leur valeur d'usage.

### 6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 00-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés.

#### *Effectif du personnel*

Catégories de salariés	2018	2017
Cadres	18	19
Employés	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

#### *Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi*

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

L'impact de la prise en compte du CICE sur les états financiers de l'exercice 2018 est une diminution des charges de personnel de 23.805 euros.

#### *Engagements de retraite*

La SARL Revue Banque a opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires conformément à la recommandation 03-01 du CNC du 1<sup>er</sup> avril 2003.

Avec les hypothèses de calcul suivantes, ancienneté du salarié, taux d'actualisation, turn-over, et un taux de charges sociales de 45%, l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 113 165 €.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 107 800 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	605 905	81 470		687 375
Immobilisations corporelles	403 363	17 062		420 425
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>1 009 268</b>	<b>98 532</b>		<b>1 107 800</b>

Amortissements et dépréciations d'actif = 1 014 357 Euros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	594 289	15 316		609 605
Immobilisations corporelles	392 211	12 541		404 752
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>986 501</b>	<b>27 857</b>		<b>1 014 357</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Elibrairie	1 970	210	1 760	Entre 1 et 4 ans
Elibrairie 4d site rb	23 738	23 738	-1	4 ans
Bdd 010211	108 299	108 299	0	4 ans
Site internet rb 010211	339 658	333 458	6 200	4 ans
Logiciels informatique	213 711	143 899	69 812	Entre 1 et 4 ans
Aai divers	319 932	319 932	0	10ans
Matériel bureau et informatique	100 493	84 820	15 673	Entre 1 et 4 ans
<b>TOTAL</b>	<b>1 107 800</b>	<b>1 014 356</b>	<b>93 444</b>	

**Etat des créances = 720 299 Euros**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	720 299	720 299	
<b>TOTAL</b>	<b>720 299</b>	<b>720 299</b>	

**Provisions pour dépréciation = 177 405 Euros**

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	145 415	141 368	145 415		141 368
Comptes de tiers	26 292	24 906	15 160		36 037
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>171 707</b>	<b>166 274</b>	<b>160 575</b>		<b>177 405</b>

**Produits à recevoir par postes du bilan = 51 482 Euros**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	27 804
Autres créances	8 746
Disponibilités	14 932
<b>TOTAL</b>	<b>51 482</b>

**Charges constatées d'avance = 64 907 €uros**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 21 000 €uros**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	7,00	21 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>3000</b>	<b>7,00</b>	<b>21 000</b>

**Provisions = 16 500 €uros**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglm. Amort dérogatoires					
Provisions pour risques & charges	23 300	16 500	23 300		16 500
<b>TOTAL</b>	<b>23 300</b>	<b>16 500</b>	<b>23 300</b>		<b>16 500</b>

**Etat des dettes = 1 710 326 €uros**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	423	423		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	245 941	245 941		
Dettes fiscales & sociales	501 160	501 160		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	71 722	71 722		
Produits constatés d'avance	891 080	891 080		
<b>TOTAL</b>	<b>1 710 326</b>	<b>1 710 326</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 479 415 €uros**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	423
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	85 350
Dettes fiscales & sociales	327 253
Autres dettes	66 389
<b>TOTAL</b>	<b>479 415</b>

**Produits constatés d'avance = 891 080 €uros**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**Annexe aux comptes annuels (suite)****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**Ventilation du chiffre d'affaires = 2 342 754 €uros**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	4 421	0,19 %
Ventes de produits finis	1 412 875	60,31 %
Prestations de services	857 597	36,61 %
Produits des activités annexes	67 861	2,90 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 342 754</b>	<b>100,00 %</b>

**Autres informations relatives au compte de résultat**

Le détail des postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figure au chapitre « compte de résultat détaillé » des états financiers complets. On pourra s'y reporter pour obtenir une information plus détaillée.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir = 51 482 €uros**

Produits à recevoir sur cllts et comptes rattachés	Montant
<i>Clients factures à émettre( 418100 )</i>	27 804
<b>TOTAL</b>	<b>27 804</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Compte à créer( 438700 )</i>	8 746
<b>TOTAL</b>	<b>8 746</b>

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
<i>Intérêts courus à recevoir( 518700 )</i>	14 932
<b>TOTAL</b>	<b>14 932</b>

**Charges constatées d'avance = 64 907 €uros**

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatées d'avance( 488000 )</i>	64 907
<b>TOTAL</b>	<b>64 907</b>

**Charges à payer = 479 415 €uros**

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Intérêts courus à payer( 518600 )</i>	423
<b>TOTAL</b>	<b>423</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fournisseurs fact non parvenues( 408100 )</i>	85 350
<b>TOTAL</b>	<b>85 350</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Dettes provisio pour congés( 428200 )</i>	74 468
<i>Personnel aut charges à payer( 428600 )</i>	170 149
<i>Autres charges sociales à payer( 438600 )</i>	56 965
<i>Etat charges à payer( 448600 )</i>	25 672
<i>Etat produits à recevoir( 448700 )</i>	52
<b>TOTAL</b>	<b>327 253</b>

Autres dettes	Montant
<i>Auteurs charges à payer( 468650 )</i>	64 642
<i>Rrr à accorder avr à établir( 419800 )</i>	1 747
<b>TOTAL</b>	<b>66 389</b>

**Produits constatés d'avance = 891 080 €uros**

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constatés d'avance( 487000 )</i>	70 607
<i>Abonnements à servir( 487001 )</i>	700 713
<i>Abts à servir au club banque( 487003 )</i>	119 760
<b>TOTAL</b>	<b>891 080</b>

# **LA REVUE BANQUE**

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 21 000 Euros.**

**Siège social : 18 rue La Fayette – 75009 PARIS**

**RCS PARIS 572 142 206**

-----

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

cm

**Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :**

**Avec la Fédération Bancaire Française représentée par Mme BARBAT-LAYANI**

La Fédération Bancaire Française a donné à bail à votre société diverses surfaces en vertu d'un bail en date du 1<sup>er</sup> octobre 1982. Après divers aménagements de ce bail votre société a conclu un nouveau bail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003 moyennant un loyer annuel qui s'est établi pour l'exercice à 87 426 €.

La Fédération Bancaire Française refacture par ailleurs à votre société divers services généraux (reprographie, maintenance informatique, affranchissement, journaux, charges). Le montant de ces refacturations s'établit pour l'exercice à 102 039 €.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 16 mai 2019



**C. MAURIN**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris.

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA FBF  
Mardi 11 juin 2019**

**Texte des Résolutions**

**Première résolution**

« Conformément à l'article 16 des statuts, l'Assemblée Générale approuve les comptes de la Fédération Bancaire Française pour l'exercice 2018 ».

**Deuxième résolution**

« L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé se soldent par un résultat comptable déficitaire de 17 K€, décide d'imputer le déficit sur les fonds associatifs de la FBF ».

**Troisième résolution**

« Conformément à l'article 16 des statuts, l'Assemblée Générale approuve la proposition du Comité Exécutif de maintenir pour l'année 2019 la cotisation minimale à 6 270 euros annuels, les cotisations des membres de catégorie C étant inchangées ».

**Quatrième résolution**

« L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Experts et Entreprendre, arrive à son terme à l'occasion de la présente Assemblée.

En conséquence, et sur proposition du Comité exécutif, l'Assemblée Générale décide de nommer Experts et Entreprendre (siren 393 318 647 00046) représenté par Monsieur Arnaud Girod comme Commissaire aux comptes titulaire, et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ».